

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1008****9 octobre 2004****SOMMAIRE**

Abacus Holding S.A., Luxembourg .....	48376	Inter-Allied, S.à r.l., Luxembourg .....	48373
Addenda S.A., Luxembourg .....	48341	Interas S.A.H., Luxembourg .....	48382
Addenda S.A., Luxembourg .....	48341	Intergin S.A., Luxembourg .....	48366
Amberes S.A., Luxembourg .....	48379	Intergin S.A., Luxembourg .....	48366
Asset Life, Sicav, Strassen .....	48378	International Corporation Property Holding S.A., Luxembourg .....	48345
Banyan S.A., Luxembourg .....	48376	International Corporation Property Holding S.A., Luxembourg .....	48346
Bourkel Pavon & Partners S.A., Luxembourg .....	48366	J & S Group S.A., Luxembourg .....	48373
Brafin S.A., Luxembourg .....	48371	Komeriah S.A. ....	48344
Bric S.A., Luxembourg .....	48383	La Société de Gestion du Rominvest International Fund S.A., Luxembourg .....	48375
Britus S.A.H., Luxembourg .....	48377	Leska S.A.H., Luxembourg .....	48384
Cadimex Holding S.A., Luxembourg .....	48378	Lupaf Holding S.A., Luxembourg .....	48370
Cardano Holding S.A., Luxembourg .....	48374	Lux Car Holding S.A., Luxembourg .....	48372
Carexel S.A., Luxembourg .....	48375	Lux-Small & Mid Caps, Sicav, Luxembourg .....	48343
Charles Square Finance Company, S.à r.l., Münsbach .....	48375	Luxol Investissement S.A.H., Luxembourg .....	48383
Cogenaf S.A.H., Luxembourg .....	48382	Malay Investors (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg .....	48376
Commandite Financière Holding S.A., Luxembourg .....	48358	Manil S.A., Luxembourg .....	48342
Dentoni International Holding S.A., Luxembourg .....	48383	MBNA Receivables Limited, S.à r.l., Münsbach .....	48361
Europäische Beteiligungsgesellschaft A.G., Luxembourg .....	48380	MBNA Receivables Limited, S.à r.l., Münsbach .....	48362
Eurotrust S.A., Luxembourg .....	48373	MBNA Receivables Limited, S.à r.l., Münsbach .....	48362
Farid Holding S.A., Luxembourg .....	48381	Menelaus S.A.H., Luxembourg .....	48383
Farina European Invest S.A.H., Luxembourg .....	48381	MMI Industries, S.à r.l., Luxembourg .....	48369
Fiduciaire Sofinter, S.à r.l. (Société Fiduciaire Internationale), Münsbach .....	48353	MMI Industries, S.à r.l., Luxembourg .....	48369
Financière de Gestion et Participations S.A., Luxembourg .....	48369	Nagel Invest (L), Sicav, Luxembourg .....	48380
Financière de Gestion et Participations S.A., Luxembourg .....	48369	Noma S.A., Luxembourg .....	48377
Gigantes International Holding S.A., Luxembourg .....	48384	Ogepar S.A.H., Luxembourg .....	48381
H&H Investments S.A., Luxembourg .....	48365	Orisa S.A., Bettembourg .....	48370
Honeymoon Holding S.A., Luxembourg .....	48380	Parfinlux S.A.H., Luxembourg .....	48376
IFIL Investissements S.A., Luxembourg .....	48342	Promothermis S.A., Luxembourg .....	48356
Ilan S.A., Luxembourg .....	48378	Promothermis S.A., Luxembourg .....	48358
Imprimerie Fr. Faber S.A., Luxembourg .....	48338	Prosperinvest Holding S.A., Luxembourg .....	48384
INFIPA Institute for Financing and Participation S.A., Luxembourg .....	48381	R.M.A. Invest S.A., Luxembourg .....	48374
Incam S.A., Luxembourg .....	48366	Reimecher Supermaart S.A., Remich .....	48355
Inter-Allied, S.à r.l., Luxembourg .....	48373	RMS Europe, Risk Management Services S.A., Münsbach .....	48374
		Sacci Financière S.A., Luxembourg .....	48372
		San Pantaleo S.A.H., Luxembourg .....	48352

Santex S.A., Luxembourg .....	48354	United Rentals Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	48365
Santex S.A., Luxembourg .....	48354	Vendome Investissement S.A., Luxembourg .....	48377
Section des Audio-Prothésistes du Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg-Kirchberg .....	48339	VITIS Life Luxembourg S.A., Luxembourg .....	48367
Smitco, S.à r.l., Bertrange .....	48355	Willemoes Invest Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	48346
Sobelux Holding S.A., Luxembourg .....	48382	Willemoes Invest Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	48346
Sofinmer S.A., Luxembourg .....	48371	Willemoes Invest Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	48347
Tacoma Investment S.A.H., Luxembourg .....	48379	Willemoes Invest Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	48347
Tamago S.A., Luxembourg .....	48370	Willemoes Invest Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	48347
Tatif Trading Company S.A., Dudelange .....	48359	Willemoes Invest Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	48347
Toldage S.C.I., Strassen .....	48348	Xenos (Conseil) S.A., Luxembourg .....	48367
Uchimata Holding S.A., Luxembourg .....	48375	Xenos (Conseil) S.A., Luxembourg .....	48367
UNICORP, Universal Luxemburg Corporation S.A., Luxembourg .....	48379	Zephyr International B.V., S.à r.l., Luxembourg ..	48370
United Rentals Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	48363	Zymase Participations S.A., Luxembourg .....	48349
United Rentals Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	48364	Zymase Participations S.A., Luxembourg .....	48352

### IMPRIMERIE FR. FABER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 22.529.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1985, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 72 du 9 mars 1985. Dernière modification des statuts par acte notarié de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil C n° 150 du 5 février 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 mai 2004 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

#### 1<sup>ère</sup> résolution

Le nombre de membres du comité de direction est fixé à trois. Sont nommés membres du comité de direction pour une durée de trois ans:

- Monsieur Ernest Peters, directeur de société, demeurant à Mersch, signature type B
- Monsieur Carlo Steimetz, directeur de société, demeurant à Bollendorf-Pont, signature type A
- Monsieur Vincent Ulens, directeur de société, demeurant à Luxembourg, signature type B

#### 2<sup>ème</sup> résolution

En raison des départs des Messieurs Christophe Poissonnier et François Faber, leurs mandats respectifs sont révoqués avec effet immédiat.

#### 3<sup>ème</sup> résolution

Le Conseil décide que les membres du comité de direction peuvent valablement engager la société en ce qui concerne la gestion journalière dans les conditions suivantes:

- a) pour tout engagement ne dépassant pas le montant de EUR 25.000,-, la signature d'un membre du comité de direction suffit;
- b) pour tout engagement dont le montant se situe entre EUR 25.000,- et 125.000,-, la signature conjointe de deux membres du comité de direction sont requises, dont nécessairement celle de Monsieur Vincent Ulens;
- c) pour tout engagement dont le montant se situe entre EUR 125.000,- et 200.000,-, la signature conjointe des trois membres du comité de direction est requise.
- d) Pour tout paiement en matière de salaires, la signature conjointe d'un membre du comité de direction et celle de Madame Marie-France Wealer-Feidt est suffisante.

#### 4<sup>ème</sup> résolution

Le Conseil décide que Madame Marie-France Wealer-Feidt, secrétaire, demeurant à Mersch, peut valablement engager la société pour un montant de EUR 25.000,-.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour la société IMPRIMERIE FR. FABER S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063695.3/622/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

**SECTION DES AUDIO-PROTHESISTES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l.,  
Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 2, Circuit de la Foire Internationale.

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Ont comparu:

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Profession</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Domicile</i>	<i>Signature</i>
Wirtz Marc	Maitre-Opticien / Audio-prothésiste	Lux.	Diekirch	Signature
Bley Claude	Maitre-Opticien / Audio-prothésiste	Lux.	Wiltz	Signature
Hoss Claude	Maitre-Opticien / Audio-prothésiste		Ettelbruck	Signature
Quaring Stéphane	Audio-prothésiste	Lux.	Luxembourg	Signature
Lejeune Guy	Audio-prothésiste / Gérant		Esch-sur-Alzette	Signature
Rodenbourg Jos	Maitre-Opticien / Audio-prothésiste		Luxembourg	Signature

Tous les membres de l'association sans but lucratif

SECTION DES AUDIO-PROTHESISTES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l.

avec siège à Luxembourg

- constituée par acte sous seing privé en date du 11 mars 2004

Lesquels comparants, après avoir constaté qu'il convenait de procéder à une refonte complète des statuts de ladite association afin de les adapter aux exigences présentes ainsi qu'à une réorganisation de ses organes, se sont constitués en assemblée à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après délibération, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

I. Les statuts auront désormais la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La section est dénommée SECTION DES AUDIO-PROTHESISTES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l. Elle est régie par les présents statuts. Comme la section fonctionne au sein de la Fédération des Patrons Opticiens et Optométristes du Grand-Duché de Luxembourg, les présents statuts ont force de règlement d'ordre interne de la fédération. Tous les membres présents et ceux qui seront admis dans la suite s'engagent à observer les présents statuts ainsi que les règlements d'ordre intérieur établis ultérieurement.

**Art. 2.** Son siège social est établi à Luxembourg-Kirchberg, 2, Circuit de la Foire Internationale. Il peut être transféré par décision du comité dans tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3.** La Section des Audio-Prothésistes a pour objet:

\* de servir de lien permanent entre ses membres et de développer l'esprit de l'honneur professionnel ainsi que de promouvoir la solidarité entre les ressortissants de la même profession ou de professions apparentées, connexes ou similaires;

\* de conseiller ses membres et de défendre sur le plan national ou international par tous les moyens jugés adéquats les intérêts communs professionnels, économiques et sociaux de ses membres et des métiers dont ils ressortent.

\* de promouvoir la profession par l'étude en organisant:

- des cours de perfectionnement;

- des assemblées;

- des séminaires ou des congrès.

A cet effet, elle peut étudier tout sujet et tout problème relatif à la profession et aux entreprises du secteur qu'elle représente et elle prendra toute initiative qu'elle jugera nécessaire au développement et à la promotion des métiers.

Dans l'accomplissement de sa mission elle agira en étroite collaboration avec la Fédération des Artisans et lui soumettra toute proposition utile contribuant à l'amélioration de la situation de ses membres ou à celle de l'artisanat. La Section des Audio-Prothésistes peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle est neutre du point de vue politique et confessionnel.

Elle s'abstiendra de toute activité contraire à l'intérêt général de l'artisanat et des autres fédérations du secteur artisanal.

**Art. 4.** La durée de la Section des Audio-Prothésistes est illimitée.

**Titre II.- Admission**

**Art. 5.** La section comprend:

a) des membres effectifs,

b) des membres pensionnés,

c) des membres d'honneur.

Le nombre des membres est illimité. Celui des membres effectifs ne pourra être inférieur à trois.

**Art. 6.** Peuvent devenir membres effectifs les personnes ou entreprises qui sont légalement établies sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg dans le métier d'audio-prothésiste et inscrites au rôle artisanal de la Chambre des Métiers.

Il est entendu qu'une entreprise établie dans un métier donné ne peut être représentée que par un seul membre effectif.

Les succursales n'ayant pas de statut juridique distinct de l'entreprise principale ne sont pas considérées comme membre effectif.

**Art. 7.** Peuvent être admises comme membres pensionnés les personnes qui ont cessé l'activité professionnelle indépendante pour raison d'âge ou d'invalidité et qui ne sont plus inscrites au rôle artisanal.

**Art. 8.** Peut être admise comme membre d'honneur toute personne physique ou morale admise par le comité en raison de son soutien à la profession.

**Art. 9.** Seuls les membres effectifs ont le droit de vote et sont éligibles au comité.

**Art. 10.** L'admission ou, le cas échéant, le refus d'admission des membres est décidée souverainement par le comité. Sa décision est sans appel et ne doit pas être motivée.

### **Titre III.- Démission, Exclusion, Suspension**

**Art. 11.** Les membres effectifs, pensionnés et d'honneur sont libres de se retirer à tout moment de la fédération en adressant par écrit leur démission au comité.

Est réputé d'office démissionnaire le membre qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans les deux mois du rappel qui lui a été adressé par simple lettre à la poste.

**Art. 12.** Le comité peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'une infraction grave aux statuts, aux règlements intérieurs ou aux décisions des organes de la fédération, mettant par là en cause l'existence et la bonne renommée de celle-ci.

L'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée pour les mêmes raisons définies ci-avant que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

**Art. 13.** Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droits du membre décédé n'ont aucun droit sur l'avoir social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à la fédération.

### **Titre V - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs.

Les membres pensionnés et les membres d'honneur peuvent assister à l'assemblée générale sans que pour autant ils aient le droit de vote.

L'assemblée générale est présidée par le président du comité ou, en cas d'empêchement, par le vice-président ou, à défaut, par le secrétaire général.

**Art. 15.** L'assemblée générale est le pouvoir souverain de la Section des Audio-Prothésistes. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

1. les modifications aux statuts sociaux;
2. la nomination et la révocation des membres du comité;
3. l'approbation des budgets et des comptes;
4. la dissolution volontaire de la Section des Audio-Prothésistes;
5. les exclusions de membres.

**Art. 16.** Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée toutes les fois que les intérêts de la Section des Audio-Prothésistes l'exigent, par décision du comité. Elle doit l'être à la demande d'un cinquième des membres effectifs au moins.

**Art. 17.** L'assemblée générale est convoquée par le comité par simple information écrite adressée à tous les membres effectifs au moins huit jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire par la loi ou les statuts.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 18.** Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix.

Chaque membre effectif a le droit de se faire représenter par un membre effectif moyennant procuration écrite. Chaque membre effectif ne peut être titulaire que d'une procuration qui est à remettre au président avant l'ouverture de l'assemblée.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 19.** Le vote se fait à main levée à moins que le scrutin secret ne soit proposé par le comité ou demandé par un cinquième au moins des membres présents.

### **Titre VI.- Administration**

**Art. 20.** La Section des Audio-Prothésistes est administrée par un conseil d'administration également dénommé comité et composé de trois membres au moins et de 9 au plus, nommés parmi les membres effectifs par l'assemblée générale pour un terme de deux ans. Les candidatures pour le comité sont à adresser par écrit au moins deux jours ouvrables avant la date de l'assemblée au secrétariat. La convocation mentionnera la date limite.

Le comité est renouvelé tous les ans par moitié. Les membres sortants sont rééligibles.

La première série des membres sortants est tirée au sort.

**Art. 21.** En cas de vacance au cours d'un mandat, un membre de comité provisoire peut être nommé par le comité. Il achève dans ce cas le mandat de celui qu'il remplace.

Le comité désigne tous les ans parmi ses membres, le président, le vice-président, le secrétaire général et le trésorier.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou, à défaut, par le secrétaire général.

**Art. 22.** Le comité se réunit sur convocation du président. Il ne peut statuer que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de parité de voix, celle du président est prépondérante. Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux, conservés au secrétariat où chaque membre ainsi que des tiers pourront en prendre connaissance.

**Art. 23.** Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la section.

**Art. 24.** Tout membre du comité qui aura été absent au comité sans motif valable à trois séances consécutives au cours d'un exercice sera considéré comme démissionnaire de son poste au comité.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ02184. – Reçu 399 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062393.3/000/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

---

**ADDENDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.947.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS09041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

(063155.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**ADDENDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.947.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 juin 2004*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Dominique Audia, décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 25 février 2004.

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période de trois ans expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006, comme suit:

*Conseil d'Administration*

- Monsieur Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président,
- Monsieur Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur,
- Monsieur Antonio Nicolai, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur,
- Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004, comme suit:

*Commissaire aux Comptes*

DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS09044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063177.3/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.964.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 juin 2004*

1. Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité que Monsieur Daniel J. Winteler est nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Fabrizio Prete.

2. Les membres du Conseil d'Administration conviennent de revoir les pouvoirs accordés aux Administrateurs et à l'unanimité décident de conférer les pouvoirs suivants:

- Le Président du Conseil d'Administration pourra engager la société, sous sa seule signature, pour un montant maximum de EUR 150 millions ou son équivalent en toute autre devise. Pour tout montant supérieur, deux Administrateurs pourront engager la société sous leur signature conjointe.

- l'Administrateur-délégué pourra engager la société, sous sa seule signature, pour un montant maximum de EUR 25 millions ou son équivalent en toute autre devise. Pour tout montant supérieur, deux Administrateurs pourront engager la société sous leur signature conjointe.

- Chaque administrateur pourra, sous sa seule signature, engager la société, pour un montant maximum de EUR 100.000,- ou son équivalent en toute autre devise. Pour tout montant supérieur, deux Administrateurs pourront engager la société sous leur signature conjointe.

3. Les membres du Conseil décident par ailleurs de confirmer les pouvoirs octroyés lors de précédentes réunions du Conseil, à savoir:

- Monsieur Marco Benaglia, nommé Fondé de Pouvoir, pour engager la société, conjointement avec tout autre Administrateur pour un montant maximum de EUR 25 millions ou son équivalent en toute autre devise.

- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG, mandataire, pourra dans le cadre de la gestion journalière agir pour compte d'IFIL INVESTISSEMENTS S.A. pour un montant maximum de EUR 50.000,-

- Monsieur Marco Benaglia, nommé Fondé de Pouvoir, pourra dans le cadre de la gestion journalière engager la société, conjointement avec tout autre Administrateur pour un montant maximum de EUR 25 millions ou son équivalent en toute autre devise.

Certifié sincère et conforme

IFIL INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062852.3/795/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

**MANIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 23.817.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 juillet 2004 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

b) a été nommée commissaire aux comptes

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en remplacement de M. Edmond Ries

pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063234.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

**LUX-SMALL & MID CAPS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 79.398.

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société d'Investissement à Capital Variable, LUX-SMALL & MID CAPS SICAV, avec siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 15 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 31 du 17 janvier 2001, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 22 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 264 du 12 mars 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Bureau*

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude Bettendorff, employé à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Wagener, employé à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Geneviève Adam, employée à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la présente Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2004.

2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2004; affectation des résultats.

3. Donner quitus aux Administrateurs.

4. Nominations statutaires.

5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.

6. Divers.

II. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- au journal Luxemburger Wort du 18 juin 2004 et du 28 juin 2004;

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéros 655 du 26 juin 2004 et 686 du 5 juillet 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été posés au bureau pour inspection.

III. Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. Qu'il apparaît de cette liste de présence que 36.404 (trente-six mille quatre cent quatre) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Que conformément à l'article 29 des statuts et aux prescriptions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la présente Assemblée délibère et les décisions sont à prendre à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

V. Qu'en conséquence, la présente Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'Assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2004.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2004 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration:

Actif net au 31 mars 2004 . . . . .	7.914.655,19 EUR
Résultat net réalisé au 31 mars 2004 . . . . .	-128.360,06 EUR
Résultat des opérations au 31 mars 2004 . . . . .	2.280.572,66 EUR

L'Assemblée constate que le prospectus d'émission prévoit de ne pas distribuer de dividende.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 mars 2004.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2003, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée prend acte de la démission du président du Conseil d'Administration, Monsieur Raymond Kirsch, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Guy Rosseljong en tant que nouvel administrateur à partir du 1<sup>er</sup> février 2004. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que président du Conseil d'Administration et de la nomination de Monsieur Michel Birel en tant que vice-président du Conseil d'Administration à partir du 1<sup>er</sup> février 2004.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2005:

- Monsieur Jean-Claude Finck, président;
- Monsieur Michel Birel, vice-président;
- Monsieur Gilbert Ernst, administrateur;
- Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur;
- Monsieur Guy Rommes, administrateur;
- Monsieur Guy Rosseljong, administrateur;
- Monsieur Alphonse Sinnes, administrateur;
- Monsieur Roland Werdel, administrateur.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2005.

*Divers*

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de EUR 9.305,-.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé date qu'en tête des présentes à Luxembourg, 1, rue Zithe.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Bettendorff, M. Wagener, G. Adam, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 144S, fol. 44, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 juillet 2004.

T. Metzler.

(062624.3/222/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

**KOMERIAH S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 84.890.

La société HRT REVISION, S.à r.l. dans les bureaux de laquelle la Société Anonyme KOMERIAH S.A. avait fait élection de son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège social de ladite société.

La convention de domiciliation conclue entre la société KOMERIAH S.A. et HRT REVISION, S.à r.l. le 27 février 2004 portant sur le domicile L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri prend fin, avec effet immédiat, au 30 juin 2004.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

H.R.T. REVISION, S.à r.l.

P. Hoffmann

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02281. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(062915.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

**INTERNATIONAL CORPORATION PROPERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.246.

L'an deux mille quatre, le six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL CORPORATION PROPERTY HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 62.246, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 200 du 1<sup>er</sup> avril 1998, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de deux cent cinquante mille dollars des Etat-Unis (USD 250.000) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille dollars des Etat-Unis (USD 200.000,-) à celui de quatre cent cinquante mille dollars des Etat-Unis (USD 450.000,-) par incorporation au capital social du montant de deux cent cinquante mille dollars des Etat-Unis (USD 250.000,-) prélevé sur les résultats reportés et par la création et l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles de cent dollars des Etat-Unis (USD 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille dollars des Etat-Unis (USD 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille dollars des Etat-Unis (USD 200.000,-) à celui de quatre cent cinquante mille dollars des Etat-Unis (USD 450.000,-) par incorporation au capital social du montant de deux cent cinquante mille dollars des Etat-Unis (USD 250.000,-) prélevé sur les résultats reportés et par la création et l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles de cent dollars des Etat-Unis (USD 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En outre l'assemblée décide que les deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social.

La preuve de l'existence des résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 30 avril 2004.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à quatre cent cinquante mille dollars des Etat-Unis (USD 450.000,-), divisé en quatre mille cinq cents (4.500) actions de cent dollars des Etat-Unis (USD 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 juillet 2004, vol. 428, fol. 20, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(062646.3/242/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**INTERNATIONAL CORPORATION PROPERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(062648.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**WILLEMOES INVEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 25.000,- EUR.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 74.395.

*Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2000*

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000;
- malgré les pertes au 31 décembre 2000 dépassant 75% du capital social, de continuer les activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- de donner décharge au gérant Monsieur Franck Willemoes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour WILLEMOES INVEST HOLDING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063164.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**WILLEMOES INVEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 25.000,- EUR.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 74.395.

*Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2001*

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001;
- malgré les pertes cumulées au 31 décembre 2001 dépassant 75% du capital social, de continuer les activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- de donner décharge au gérant Monsieur Franck Willemoes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour WILLEMOES INVEST HOLDING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063167.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**WILLEMOES INVEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 25.000,- EUR.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 74.395.

*Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2002*

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002;
- malgré les pertes cumulées au 31 décembre 2002 dépassant 75% du capital social, de continuer les activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- de donner décharge au gérant Monsieur Franck Willemoes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

*Pour WILLEMOES INVEST HOLDING, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08737. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063170.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**WILLEMOES INVEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 74.395.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(063173.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**WILLEMOES INVEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 25.000,- EUR.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 74.395.

*Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2003*

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003;
- de ne pas procéder à l'affectation à la réserve légale étant donné que le montant des résultats reportés au 31 décembre 2003, après affectation du bénéfice net de l'exercice 2003, est négatif. Le solde est reporté sur les exercices suivants.
- de donner décharge au gérant Monsieur Franck Willemoes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

*Pour WILLEMOES INVEST HOLDING, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08768. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063176.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**WILLEMOES INVEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 74.395.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(063179.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**TOLDAGE S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8019 Strassen, 8, rue du Bois.

R. C. Luxembourg E 412.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept juillet.

Ont comparu:

1. Monsieur Arpad Toth, ingénieur, et son épouse,
2. Madame Ingeborg Bourkel, épouse Toth, maître coiffeur, demeurant ensemble à L-8019 Strassen, 8, rue du Bois,
3. Monsieur Olivier Toth, avocat, demeurant à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>,
4. Monsieur Daniel Toth, employé privé, demeurant à L-8019 Strassen, 8, rue du Bois,
5. Monsieur Georges Toth, étudiant, demeurant à L-8019 Strassen, 8, rue du Bois,

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière familiale sous la dénomination TOLDAGE S.C.I.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, en dehors de toutes opérations commerciales.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit de tiers ou de ses associés, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

Elle pourra faire toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des présents statuts.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Titre II. - Capital - Apports - Parts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), divisé en cinquante (50) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Il a été souscrit comme suit:

a) Monsieur Arpad Toth, préqualifié, dix parts sociales . . . . .	10
b) Madame Ingeborg Bourkel, épouse Toth, dix parts sociales. . . . .	10
c) Monsieur Olivier Toth, préqualifié, dix parts sociales. . . . .	10
d) Monsieur Daniel Toth, préqualifié, dix parts sociales. . . . .	10
e) Monsieur Georges Toth, préqualifié, dix parts sociales . . . . .	10
Total: cinquante parts sociales . . . . .	50

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à des non-associés (à l'exception des descendants en ligne directe) que moyennant l'agrément unanime des autres associés.

**Art. 7.** Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

**Titre III. - Administration**

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard des tiers soit par la signature conjointe des gérants, soit par la signature individuelle du gérant unique.

**Art. 9.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

**Art. 10.** Le vote des délibérations de l'assemblée des associés sur tous les points, y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 12.** La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérants.

**Art. 13.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 14.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Déclaration pour l'enregistrement*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre Monsieur Arpad Toth, son épouse Ingeborg Bourkel et leurs enfants Olivier Toth, Daniel Toth et Georges Toth.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à cent euros (100,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Arpad Toth, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

2. Le siège social est fixé à L-8019 Strassen, 8, rue du Bois.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08506. – Reçu 18,50 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062555.3/000/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

### **ZYMASE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 52.897.

L'an deux mille quatre, le trente juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZYMASE PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 34 du 18 janvier 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 octobre 1996, publié au Mémorial C, numéro 653 du 16 décembre 1996,

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 52.897.

##### *Bureau*

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Priscilla Arnould, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Laurence Rumor, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

##### *Composition de l'Assemblée*

Il existe actuellement trois mille cinq cents (3.500) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social de trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 3.500.000,-).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

#### *Exposé du Président*

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions;
  2. Conversion de la devise du capital en euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 86.762,73 (quatre-vingt-six mille sept cent soixante-deux euros et soixante-treize cents);
  3. Réduction du capital social de la société à concurrence de EUR 2.762,73 (deux mille sept cent soixante-deux euros et soixante-treize cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 86.762,73 (quatre-vingt-six mille sept cent soixante-deux euros et soixante-treize cents) à EUR 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) par apurement des pertes à due concurrence sans annulation d'actions;
  4. Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 24,- (vingt-quatre euros); le capital est désormais fixé à EUR 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions de EUR 24,- (vingt-quatre euros) chacune;
  5. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) pour porter le capital social actuel de EUR 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) à EUR 168.000,- (cent soixante-huit mille euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts;
  6. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;
  7. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.  
La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.  
La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»;
  8. Remplacement à l'article 7 des statuts de la société du mot «administrateur-délégué» par «délégué du conseil»;
  9. Divers.
- II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

#### *Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital en EUR, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 86.762,73 (quatre-vingt-six mille sept cent soixante-deux euros et soixante-treize cents).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 2.762,73 (deux mille sept cent soixante-deux euros et soixante-treize cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 86.762,73 (quatre-vingt-six mille sept cent soixante-deux euros et soixante-treize cents) à EUR 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) sans annulation d'actions mais par réduction du pair comptable des actions existantes, en vue d'apurer les pertes réalisées et existantes au 31 décembre 2003.

Une déclaration émise par la société FIN-CONTROLE S.A., avec siège social à L-1229 Luxembourg, 13, rue Beaumont, en date du 18 juin 2004 justifiant du montant des pertes reportées pour le montant donné à la date de ce jour, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale de EUR 24,- (vingt-quatre euros) par action.

Le capital social est désormais fixé à EUR 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 24,- (vingt-quatre euros) chacune.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale constate que le capital autorisé existant n'est plus valable et prend acte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 juin 2004, proposant la création d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) à EUR 168.000,- (cent soixante-huit mille euros) par la création de 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 24,- (vingt-quatre euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et d'autoriser le conseil d'administration à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans le cadre dudit capital autorisé.

Une copie dudit procès-verbal avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale approuve la création d'un capital autorisé à concurrence d'un montant de EUR 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) à EUR 168.000,- (cent soixante-huit mille euros) le cas échéant par la création de 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 24,- (vingt-quatre euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et décide de déléguer au conseil d'administration de la Société le pouvoir d'augmenter le capital social de la Société dans les limites dudit capital autorisé.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires convertibles et à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

*Huitième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 24,- (vingt-quatre euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 84.000,- (quatre-vingt-quatre mille euros) à EUR 168.000,- (cent soixante-huit mille euros) le cas échéant par la création de 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 24,- (vingt-quatre euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 et pour une période de cinq ans prenant cours à la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte insérant le capital autorisé.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.».

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.».

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer à l'article 7 des statuts de la société le mot «administrateur-délégué» par «délégué du conseil».

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. François, P. Arnould, L. Rumor, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004, vol. 21CS, fol. 49, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 juillet 2004.

T. Metzler.

(062639.3/222/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**ZYMASE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 52.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 juillet 2004.

T. Metzler.

(062642.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**SAN PANTALEO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.157.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 21 juin 2004 que l'Assemblée a pris la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 21 avril 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de Monsieur Mirko La Rocca de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, Monsieur Vincent Thill, demeurant 12, avenue de la Liberté à Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

*Le Conseil d'Administration*

O. Piccinelli / S. Vandi

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07139. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(063094.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. (SOCIETE FIDUCIAIRE INTERNATIONALE),  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 66.656.

L'an deux mille quatre, le premier juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Paul Sunnen, consultant PME, né le 16 juillet 1960 à Luxembourg, demeurant à L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrangé;

2.- Madame Stella Battista, conseiller fiscal, née le 30 mars 1957 à Sammichele di Bari (Italie), demeurant à L-5712 Aspelt, 25, rue du Cimetière;

3.- Monsieur Carlo Lettal, conseiller fiscal, né le 10 mars 1961 à Grevenmacher, demeurant à L-6743 Grevenmacher, 7, rue Kummert;

4.- Monsieur Martial Sins, expert-comptable, né le 12 mars 1968 à Algrange (France), demeurant à F-54440 Algrange (France), 6, Lotissement des Violettes.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. (SOCIETE FIDUCIAIRE INTERNATIONALE), ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 18 décembre 1998, numéro 918, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 22 octobre 2001, publié au Mémorial C du 1<sup>er</sup> mars 2002, numéro 342.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire afin de constater ce qui suit:

Monsieur Martial Sins, préqualifié, déclare par les présentes céder deux (2) parts sociales qu'il détient dans la société FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. (SOCIETE FIDUCIAIRE INTERNATIONALE), prédite, à Monsieur Paul Sunnen, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties; ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Monsieur Martial Sins, préqualifié, déclare par les présentes céder deux (2) parts sociales qu'il détient dans la société FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. (SOCIETE FIDUCIAIRE INTERNATIONALE), prédite, à Madame Stella Battista, préqualifiée, laquelle ici présente et ce acceptant, au prix convenu entre parties; ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Monsieur Martial Sins, préqualifié, déclare par les présentes céder une (1) part sociale qu'il détient dans la société FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. (SOCIETE FIDUCIAIRE INTERNATIONALE), prédite, à Monsieur Carlo Lettal, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties; ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur Marco Fieger, expert-comptable, demeurant à Diekirch et Monsieur Martial Sins, préqualifié, agissant en leur qualité de gérants de la société FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. (SOCIETE FIDUCIAIRE INTERNATIONALE), prédésignée, déclarent ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Sur ce, les comparants sub. 1 à 3, agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. (SOCIETE FIDUCIAIRE INTERNATIONALE), ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite aux prédites cessions de parts, les parts sociales sont désormais détenues comme suit:

Monsieur Paul Sunnen, prénommé, cinquante-sept parts. ....	57
Madame Stella Battista, prénommée, trente-deux parts. ....	32
Monsieur Carlo Lettal, prénommé, onze parts. ....	11
Total: .....	<u>100</u>

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Marco Fieger, prénommé et de Monsieur Martial Sins, prénommé, en leurs qualités de gérants. Pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution*

Les associés décident de nommer comme nouvelle gérante pour une durée indéterminée: Madame Stella Battista, prénommée. La société sera valablement engagée par la seule signature de la gérante.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Sunnen, S. Battista, C. Lettal, M. Sins, M. Fieger, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, vol. 144S, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2004.

P. Bettingen.

(063397.3/202/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

**SANTEX S.A., Société Anonyme,  
(anc. SANTEX/SPEROTTO RIMAR S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 74.564.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANTEX/SPEROTTO RIMAR S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 423 du 15 juin 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 8 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 442 du 20 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de SANTEX/SPEROTTO RIMAR S.A. en SANTEX S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de SANTEX/SPEROTTO RIMAR S.A. en SANTEX S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Version anglaise:**

«Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of SANTEX S.A.

**Version française:**

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SANTEX S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Gilotti, A.-S. Baranski, R. De Luca, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 juillet 2004, vol. 468, fol. 7, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

A. Lentz.

(063543.3/221/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

**SANTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 74.564.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 juillet 2004.

A. Lentz.

(063544.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

**SMITCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 94.445.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Alexander Félicien Aerden, indépendant, né à Etterbeek le 7 juin 1965, demeurant professionnellement à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Lequel comparant déclare être seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SMITCO, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 94.445,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 juillet 2003, publié au Mémorial C du 16 août 2003, numéro 842.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

L'article 2 (alinéa 1) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur: Monsieur Alexander Félicien Aerden, prénommé.

Le liquidateur aura les pouvoirs suivants:

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est prévue par la loi.

Il est dispensé de dresser inventaire;

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'il déterminera pour la durée qu'il fixera.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. F. Aerden, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, vol. 143S, fol. 72, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2004.

P. Bettingen.

(063399.3/202/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

**REIMECHER SUPERMAART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5531 Remich, 26, route de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 20.157.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 20 juillet 2004 à 9.00 heures*

Le Conseil d'Administration de la S.A. REIMECHER SUPERMAART prend à l'unanimité des voix la décision suivante: la fermeture, à partir du 21 juillet 2004, de sa succursale établie à:

Grevenmacher, route de Trèves.

Bertrange, le 20 juillet 2004.

Pour extrait conforme

E. Krier

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062988.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

**PROMOTHERMIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 25.358.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMOTHERMIS S.A., établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.358,

constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 82 du 3 avril 1987,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 384 du 27 mai 1998.

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq (9.45) sous la présidence de Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Gentiane Preaux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Conversion du capital social établi à CHF 1.500.000, représenté par 750 actions sans désignation de valeur nominale, en euros au cours de change au 30 avril 2004 établi à 1 CHF = 0,6434 EUR.

2) Augmentation du capital social par incorporation de bénéfices non distribués en vue de le porter à EUR 967.500 sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, chaque actionnaire souscrivant au prorata de sa participation dans le capital social.

3) Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 1.290 par action.

4) Instauration d'un capital autorisé de EUR 9.675.000 avec ou sans émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

5) Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 967.500 (neuf cent soixante-sept mille cinq cents euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.290 (mille deux cent quatre-vingt-dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 9.675.000 (neuf millions six cent soixante-quinze mille euros) qui sera représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.290 (mille deux cent quatre-vingt-dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 juillet 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs suisses (CHF) en euros (EUR) avec effet rétroactif aux taux de change applicable à la date du 30 avril 2004, savoir un (1) franc suisse = zéro virgule six mille quatre cent trente-quatre (0,6434) euro.

Après conversion, le capital social se trouve partant fixé à EUR 965.100 (neuf cent soixante-cinq mille cent euros), représenté par 750 (sept cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices non distribués à concurrence de EUR 2.400 (deux mille quatre cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 965.100 (neuf cent soixante-cinq mille cent euros) à EUR 967.500 (neuf cent soixante-sept mille cinq cents euros) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, chaque actionnaire souscrivant au prorata de sa participation dans le capital social.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer la valeur nominale d'une action à EUR 1.290 (mille deux cent quatre-vingt-dix euros).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 9.675.000 (neuf millions six cent soixante-quinze mille euros) avec ou sans émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions ci-avant adoptées, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 967.500 (neuf cent soixante-sept mille cinq cents euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.290 (mille deux cent quatre-vingt-dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 9.675.000 (neuf millions six cent soixante-quinze mille euros) qui sera représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.290 (mille deux cent quatre-vingt-dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 juillet 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société en raison du présent procès-verbal sont estimés à environ deux mille (2.000,-) euros.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à dix heures (10.00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Hornick, A. Uhl, G. Preaux, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2004, vol. 528, fol. 21, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 août 2004.

J. Gloden.

(063466.3/213/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

---

**PROMOTHERMIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 25.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(063468.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

---

**COMMANDITE FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 81.758.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 6 avril 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 2 mars 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CON-SEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

*Le Conseil d'Administration*

D. Murari / S. Vandì

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02898. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063103.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**TATIF TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R. C. Luxembourg B 102.080.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société CORAL TRADING LTD, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social 6 Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN,

ici représentée par:

Madame Nathalie Dubois, employée privée, avec adresse professionnelle au 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange, en vertu d'une procuration donnée le 04 mai 2004.

2.- La société BLUE INVESTMENTS LTD, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social 6 Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN (Royaume-Uni),

ici représentée par:

Madame Nathalie Dubois, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 04 mai 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: TATIF TRADING COMPANY S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal le négoce international d'équipements pour les entreprises (autoradios, alarmes etc.), le négoce de spiritueux, ainsi que toute activité connexe.

Elle a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) néanmoins par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

*Souscription et libération*

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- CORAL TRADING LTD, prédésignée, cinq cents actions . . . . .	500
2.- La société BLUE INVESTMENTS LTD, prédésignée, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions. . . . .	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- La société CORAL TRADING LTD, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social 6 Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN,
- 2.- La société BLUE INVESTMENTS LTD, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social 6 Briton Street - Bampton - Devon EX16 9LN (Royaume-Uni),
- 3.- Monsieur Abdelatif Ghernati, administrateur de sociétés, né à Asnières (France), le 18 avril 1963, demeurant 3, rue Pierre Etienne Flandin, F-44200 Nantes.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

Madame Rosemary Ada Christina West, expert-comptable, née à Gloucester (Royaume-Uni), le 16 avril 1962, avec adresse professionnelle à Hayne Barton Shillingford Tiverton, Devon EX16 9BP (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange.

*Cinquième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Abdelatif Ghernati, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Dudelange (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Dubois, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2004, vol. 885, fol. 55, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(064044.3/239/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

**MBNA RECEIVABLES LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.974.

La Société a été constituée suivant acte reçu par maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1800 du 19 décembre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MBNA RECEIVABLES LIMITED, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

(063294.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

**MBNA RECEIVABLES LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.974.

*Extrait du procès-verbal de la résolution de l'associé unique de la Société du 20 avril 2004*

Il résulte du procès-verbal que l'associé unique:

\* accepte les démissions et accorde pleine décharge à Monsieur Victor Manning et Monsieur William Daiger pour l'exécution de leurs mandats en tant que gérants de Catégorie A de la Société avec effet au 20 avril 2004;

\* nomme les personnes suivantes:

- Monsieur Vernon H.C. Wright, né le 24 septembre 1942 à Lineboro, Etats-unis d'Amérique, résidant à 21619 Gunpowder Road, Lineboro MD 21101-2415, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Randall J. Black, né le 12 janvier 1957 à Hockessin, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 706 Wallnut Hill Road, Hockessin DE 19707, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Kenneth A. Vecchione, né le 26 août 1954 à Greenville, Etats-Unis d'Amérique résidant à 104 Greenspring Road, Greenville, DE 19807, Etats-Unis d'Amérique;

en tant que nouveaux gérants de Catégorie A de la Société avec effet au 20 avril 2004 pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Thomas D. Wren, résidant à 813 Owls Nest Road, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, gérant de Catégorie A;

- Monsieur Vernon H.C. Wright, résidant à 21619 Gunpowder Road, Lineboro MD 21101-2415, Etats-Unis d'Amérique, gérant de Catégorie A;

- Monsieur Randall J. Black, résidant à 706 Wallnut Hill Road, Hockessin DE 19707, Etats-Unis d'Amérique, gérant de Catégorie A;

- Monsieur Kenneth A. Vecchione, résidant à 104 Greenspring Road, Greenville, DE 19807, Etats-Unis d'Amérique, gérant de Catégorie A;

- Monsieur Michael Kidd, résidant à 21 rue d'Alzingen, 3397 Roeser, Luxembourg, gérant de Catégorie B.

- Monsieur Austin John O' Connor, résidant à 4, rue de l'Eglise, 5481 Wormeldange, Luxembourg, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

MBNA RECEIVABLES LIMITED, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00010. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063289.3/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

**MBNA RECEIVABLES LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.974.

*Extrait du procès-verbal de la résolution de l'associé unique de la Société du 29 juin 2004*

Il résulte du procès-verbal que l'associé unique:

- approuve les rapports soumis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes ainsi que les comptes annuels pour l'exercice de la Société clôturé au 31 décembre 2003;

- accorde décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice de la Société clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

MBNA RECEIVABLES LIMITED, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063292.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

**UNITED RENTALS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 96.183.

In the year two thousand and three, on the twenty-third day of December.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

UNITED RENTALS (DELAWARE) Inc, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, having its office at 5, Greenwich Office Park, Greenwich, Connecticut, USA 06830,  
represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, employée privée, residing in Schouweiler,  
by virtue of a proxy given on December 10, 2003.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in its capacity as sole shareholder of UNITED RENTALS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on September 26, 2003, published in the Mémorial C number 1150 of November 4, 2003, registered with the Register of Commerce and Companies at Luxembourg under section B number 96 183 (the «Company»),

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

- 1.- Transfer of the Company's registered office.
- 2.- Modification of Article 5, first paragraph, of the Company's by-law which henceforth will read as follows:

**«Art. 5. First paragraph**

The registered office of the company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

- 3.- Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following:

*First resolution*

The associate decides to transfer the registered office from L-5365 Munsbach 22, Parc d'Activité Syrdall, to L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

*Second resolution*

The associate decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association, which henceforth will be read as follows:

**«Art. 5. First paragraph**

The registered office of the company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred and forty Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

UNITED RENTALS (DELAWARE) Inc, société de droit de l'Etat de Delaware (USA), ayant son siège social au 5, Greenwich Office Park, Greenwich, Connecticut, USA 06830,  
représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler,  
en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2003.

Laquelle procuration, signée par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée UNITED RENTALS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial

C numéro 1150 du 4 novembre 2003, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B 96.183 (la «Société»),

reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

1.- Transfert du siège social de la société.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Premier alinéa**

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.»

3.- Divers.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

*Deuxième résolution*

L'associé décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 5. Premier alinéa**

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille deux cent quarante Euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2003, vol. 426, fol. 47, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2004.

H. Hellinckx.

(063516.3/242/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

**UNITED RENTALS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 96.183.

**RECTIFICATIF**

L'an deux mille quatre, le premier avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, laquelle comparante, ayant agi comme mandataire spécial de la société UNITED RENTALS (DELAWARE) Inc, une société de droit de l'Etat de Delaware (USA) ayant son siège social au 5, Greenwich Office Park, Greenwich, Connecticut, USA 06830, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2003, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société UNITED RENTALS LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-1521 Luxembourg 122, rue Adolphe Fischer, du 23 décembre 2003, documentée par acte du notaire soussigné du même jour, numéro 1999/03 de son répertoire,

a requis le notaire instrumentant d'acter que lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2003, le siège a été transféré à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, alors qu'il aura dû être transféré à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

La première résolution dans les versions anglaise et française prise dans l'acte du 23 décembre 2003 est donc à rectifier comme suit:

**Version anglaise:**

*First resolution*

The associate decides to transfer the registered office from L-5365 Munsbach 22, Parc d'Activité Syrdall, to L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

**Version française:***Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 avril 2004, vol. 427, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juin 2004.

H. Hellinckx.

(063518.3/242/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

---

**UNITED RENTALS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 96.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 avril 2004.

H. Hellinckx.

(063517.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

---

**H&H INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 86.932.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2004 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2003. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 17 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Mirko La Rocca de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée, et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Davide Murari de ne pas renouveler son mandat de Commissaire lors de la présente Assemblée, et décide de nommer, en qualité de Commissaire Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandi / J.-P. Fiorucci

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02457. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(063096.3/043/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 49.018.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Signature.

(062901.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**INCAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 56.827.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Signature.

(062902.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**INTERGIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 47.115.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(062905.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**INTERGIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 47.115.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2004*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée révoque le mandat de commissaire aux comptes de la société ELPERS & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes révoqué la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06766. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(062934.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**XENOS (CONSEIL) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 63.699.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour XENOS (CONSEIL) S.A.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(062928.3/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

**XENOS (CONSEIL) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 63.699.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 juin 2004*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de distribuer un dividende pour l'exercice social clôturé au 31 mars 2004
2. de réélire Messieurs Pierre Pavlovitch, Etienne Ledecq et Alain Léonard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005
3. de nommer Monsieur Patrick Wagenaar en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005, en remplacement de Monsieur Geert De Bruyne, administrateur démissionnaire
4. de réélire KPMG AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour XENOS (CONSEIL) S.A.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08604. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062947.3/034/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

**VITIS LIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 7, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.922.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 10 mars 2004*

L'an deux mille quatre, le dix mars.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme VITIS LIFE LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, boulevard Royal, 7,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 49.922.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Johan Daemen, Président du Conseil d'administration, demeurant à 2820 Bonheiden, Belgique.

Il appelle aux fonctions de secrétaire-scrutateur Monsieur Dirk Verdonckt, secrétaire du Conseil d'administration, demeurant à 3370 Boutersem, Belgique.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste des actionnaires présents ou représentés et procède au contrôle des procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, les convocations à l'assemblée comprennent l'ordre du jour et sont envoyées aux actionnaires au moins huit jours avant la date de l'assemblée.

Qu'il résulte de la liste des présences mentionnée plus haut que les 9.981 actions représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, et qu'en conséquence il a pu être fait abstraction des convocations effectuées par lettre recommandée conformément à l'article 18 des statuts, les actionnaires présents ou représentés reconnaissant avoir été dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour.

Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

Ladite liste de présences ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent procès-verbal.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée se présente comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion
2. Présentation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003
3. Rapport du réviseur externe
4. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003
5. Affectation du résultat de l'exercice
6. Décharges à donner aux organes de la société
7. Mandats
8. Divers

Après cet exposé, le Président a donné connaissance à l'assemblée des rapports du Conseil d'administration, du bilan et du compte de pertes et profits concernant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2003, ainsi que du rapport du réviseur externe.

Sur ce, l'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président en toutes ses parties, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, chacune à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'elle a pris connaissance du rapport de gestion et de celui du réviseur externe concernant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2003. Les deux rapports resteront annexés au procès-verbal.

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que le bénéfice net de l'année clôturée au 31 décembre 2003 s'élève à 5.303.293,99 EUR.

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 comme suit:

- Dotation à la réserve légale: . . . . .	265.164,70 EUR
- Dotation aux réserves indisponibles I. F.: . . . . .	0,00 EUR
- Dotation aux réserves disponibles: . . . . .	5.038.129,29 EUR

Afin de pouvoir bénéficier des avantages fiscaux découlant de l'article 174 bis L.I.R. qui permet d'imputer l'impôt sur la fortune sur l'impôt sur le revenu des collectivités jusqu'au 31 décembre 2001 et sur l'impôt de la fortune lui-même à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'assemblée constate que la réserve indisponible pour impôt sur la fortune existant au 31 décembre 2003 est suffisante et est composée d'un excédent de 2.966.398,22 EUR.

L'assemblée décide d'affecter un montant de 2.000.000,00 EUR de cet excédent de réserve indisponible pour impôt sur la fortune au 31 décembre 2003 afin de pouvoir bénéficier de l'imputation de l'impôt sur la fortune sur lui-même au titre de l'exercice 2003.

Suite à cette affectation, il restera un excédent de réserve indisponible pour impôt sur la fortune d'un montant de 966.398,22 EUR qui pourra être utilisé pour l'imputation de l'impôt sur la fortune relatif à des exercices ultérieurs, soit être utilisé à d'autres fins.

*Troisième résolution*

Par vote spécial, l'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au réviseur pour l'accomplissement de leurs mandats pendant l'exercice social écoulé.

*Quatrième résolution*

Avec cette réunion de l'assemblée générale, le mandat d'administrateur de Messieurs F. Rijmenams et L. Vanderhaegen vient à échéance.

L'Assemblée décide de renouveler leur mandat pour une nouvelle période de six ans.

Le Conseil sera désormais composé de Messieurs Daemen (Président) (2007), Rijmenams (2010) et Vanderhaegen (2010).

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole et rien n'étant plus à porter au présent procès-verbal, Monsieur le Président clôture la présente assemblée.

De tout ce qui précède, le secrétaire soussigné a dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les membres du bureau et les membres de l'assemblée qui en ont exprimé le désir.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Signature / Signature

Secrétaire-Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04484. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(062780.2//81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

**FINANCIERE DE GESTION ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 27.875.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(062930.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**FINANCIERE DE GESTION ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 27.875.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(062926.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**MMI INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 68.881.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 30 avril 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de MMI INDUSTRIES, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003,
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:  
perte à reporter: 15.874,08 EUR,
- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2003,
- de continuer les activités de la société.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Manager*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08554. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063132.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**MMI INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 68.881.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Gérant*

Signatures

(063134.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**ORISA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3572 Bettembourg, 1, rue du Parc.  
R. C. Luxembourg B 17.726.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 21 juillet 2004 à 9.00 heures*

Le Conseil d'Administration de la S.A. REIMECHER SUPERMAART prend à l'unanimité des voix la décision suivante: la fermeture, à partir du 22 juillet 2004, de sa succursale établie à:  
Cessange, rue de la Forêt.

Bertrange, le 21 juillet 2004.

Pour extrait conforme

E. Krier

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07319. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(062993.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**TAMAGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 76.446.

*Extrait d'une lettre de démission*

Il résulte d'une lettre de démission du 30 juin 2004 que:

- Monsieur Robin Doumar, demeurant à 133, Fleet Street (Peterborough Court), GB-EC4 2BB Londres, a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 29 juin 2004.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour TAMAGO S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08891. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063081.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**ZEPHYR INTERNATIONAL B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 92.109.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07945, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour ZEPHYR INTERNATIONAL B.V., S.à r.l.

G. Aversa

*Administrateur*

(063146.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**LUPAF HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 87.306.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour la société LUPAF HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

F. Innocenti / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

(063309.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**BRAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 62.326.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 22 juin 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Commissaire sont venus à échéance en date du 21 mai 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Mirko La Rocca de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Rubino Mensch, Avocat, demeurant à Lugano (Suisse) - Via Pasquale Lucchini, 2.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandì / D. Murari

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02461. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063091.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

**SOFINMER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 68.886.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le mardi 22 juin 2004 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 2 mars 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; Administrateur;
- Monsieur Piccinelli Onelio, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; Administrateur
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

SOFINMER S.A.

D. Murari / S. Vandì

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02899. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063106.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

**LUX CAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 70.104.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 14 mai 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 27 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

*Le Conseil d'Administration*

D. Murari / A. Belardi

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07140. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063110.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

**SACCI FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 77.290.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 18 février 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 26 mars 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Augusto Federici, ingénieur, demeurant à I-Rome, Via Margutta, 94, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

SACCI FINANCIERE S.A.

S. Vandi / J.-P. Fiorucci

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07145. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063113.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

**INTER-ALLIED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 64.694.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 18 février 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de INTER-ALLIED, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1998,
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:  
perte à reporter: FRF 285.083,39
- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08549. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063138.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**INTER-ALLIED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 64.694.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(063140.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**J & S GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 92.379.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

*Pour J & S GROUP S.A.*

*Société Anonyme*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Administrateur*

Signatures

(063148.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**EUROTRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 86.381.

Il résulte d'une lettre datée du 1<sup>er</sup> juillet 2004 que M. Jean-Paul Kill a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07273. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063241.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**RMS EUROPE, RISK MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 32.134.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 février 2004*

L'Assemblée nomme Monsieur Olivier Suray en tant que Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 30 janvier 2004, en remplacement de Monsieur François Meres. L'Assemblée donne pleine et entière décharge à Monsieur François Meres pour l'exécution de son mandat. Le mandat de Monsieur Olivier Suray est valable jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063158.3/730/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**CARDANO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.783.

**RECTIFICATIF**

*à l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
tenue de manière extraordinaire le 30 avril 2004*

Il y a lieu de lire:

*Résolutions*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001/2002 comme suit:

*Commissaire aux Comptes*

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

*Banque Domiciliaire*

Signatures

(063161.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**R.M.A. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 82.094.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Hesperange, en date du 25 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1094 du 1<sup>er</sup> décembre 2001.

*Assemblée Générale Ordinaire du 13 juillet 2004*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société R.M.A. INVEST S.A., tenue au siège social en date du 13 juillet 2004, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2002 et 2003

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et 2003, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.

2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs, ainsi qu'au commissaire aux comptes FIDUCIAIRE FIBERTRUST pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour les bilans clôturant au 31 décembre 2002 et 2003.

3. Le bénéfice de l'exercice 2002 de EUR 9.053,31 est affecté à la réserve légale

La perte de l'exercice 2003 de EUR 14.184,77 est reportée à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.M.A. INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063257.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

---

**LA SOCIETE DE GESTION DU ROMINVEST INTERNATIONAL FUND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 9.197.

L'acte modificatif du règlement de gestion du fonds FINECO INVESTMENT MANAGEMENT, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

Pour LA SOCIETE DE GESTION DU ROMINVEST INTERNATIONAL FUND S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(081351.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

---

**CHARLES SQUARE FINANCE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.348.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérance du 30 juin 2004 que le siège social de la société a été transféré du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2004.

Le 21 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062898.3/556/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

---

**UCHIMATA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 17.561.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 29 octobre 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (04166/795/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**CAREXEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 75.698.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 29 octobre 2004 à 11.30 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Mise en liquidation de la société.
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04369/755/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**PARFINLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 48.619.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 28 octobre 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 juillet 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (04034/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MALAY INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 31.324.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 27 octobre 2004 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (04312/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BANYAN, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 76.957.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 11 novembre 2004 à 11.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 25 août 2004 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre de jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2004 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04338/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ABACUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 18.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 29 octobre 2004 à 11.00 heures, au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (04330/000/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BRITUS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 76.690.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 11 novembre 2004 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2004 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre de jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2004 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04339/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NOMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 60.917.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 29 octobre 2004 à 14.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2003.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Délibérations quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (04340/584/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VENDOME INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 93.832.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2004;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2004;
3. affectation des résultats au 30 juin 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (04267/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

48378

**ILAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.090.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 28 octobre 2004 à 10.00 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2000, au 30 septembre 2001 et au 30 septembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Transfert du siège social
9. Divers

I (04351/000/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**CADIMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 54.329.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on October 29, 2004 at 10.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Resignation of all Directors and of the statutory auditor and appointment of their replacement
2. Special discharge of the Directors and of the Statutory Auditor for the period from January 1st, 2004 until the present Extraordinary General Meeting
3. Transfer of the corporate seat
4. Miscellaneous.

I (04352/795/15)

*The Board of Directors.*

**ASSET LIFE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.352.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, aux 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le 18 octobre 2004 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 30 juin 2004
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

II (04248/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**AMBERES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.417.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *18 octobre 2004* à 16.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04268/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TACOMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.040.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi *20 octobre 2004* à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04264/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**UNICORP, UNIVERSAL LUXEMBURG CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 23.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi *18 octobre 2004* à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04254/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NAGEL INVEST (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.964.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav NAGEL INVEST (L) à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 19 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Adaptation de la Sicav aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et plus particulièrement aux dispositions de ladite loi reprenant les dispositions de la directive 2001/108/EC
2. Refonte des statuts.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une des agences des banques mentionnées ci-après:

En Belgique:

BANQUE NAGELMACKERS 1747 S.A., 23, rue de l'Astronomie, B-1210 Bruxelles

A Luxembourg:

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts coordonnés est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.  
II (04253/755/24) Le Conseil d'Administration.

---

**EUROPÄISCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 86.427.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am 18. Oktober 2004 um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003.
3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
4. Entlastung des Verwaltungsrats und des Aufsichtskommissars.
5. Verschiedenes.

II (04246/534/17)

*Der Verwaltungsrat.*

---

**HONEYMOON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 85.453.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 octobre 2004 à 13.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (04223/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FARINA EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 31.647.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le mardi 19 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société malgré la perte reportée.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04235/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INFIPA INSTITUTE FOR FINANCING AND PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 10.105.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (04101/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FARID HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.621.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 18 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (04100/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OGEPAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 23.628.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 20 octobre 2004 à 10.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003

3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (04160/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**COGENAF S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 23.085.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 20 octobre 2004 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (04159/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERAS S.A., Société Anonyme Holding.**  
Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.920.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on October 18, 2004 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (04099/795/14)

*The Board of Directors.*

**SOBELUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.734.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (04096/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

48383

**BRIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.475.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (04098/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DENTONI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 18 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 août 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (04097/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MENLAUS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.943.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 18 octobre 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (04069/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUXOL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 41.277.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 18 octobre 2004 à 11.00 heures, l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (04032/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PROSPERINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.205.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *October 20, 2004* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2000, 2001, 2002, 2003 and 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

II (04068/795/16)

*The Board of Directors.*

---

**GIGANTES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 32.869.

The shareholders are convened hereby to attend the

**ORDINARY MEETING**

of the Company, which will be held at the head office, on *18 October 2004* at 16.00

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 30 June 2004 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 30 June 2004.
4. Miscellaneous.

II (04207/1023/15)

*The Board of Directors.*

---

**LESKA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 21.222.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *19 octobre 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.
4. Divers.

II (04201/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---